



SKETCH CHALLENGE FACEBOOK

« Regards d'ados sur les réseaux sociaux : l'exemple de Facebook ! »

Utilises-tu facebook ? En es-tu fan ? Penses-tu que Facebook fait partie du quotidien des jeunes ? Quels sont les avantages et inconvénients de facebook ? Si tu es créatif et que tu souhaites donner ton point de vue sur ce réseau social, participe à la 1^{ère} Facebook Sketch Challenge !

Ce challenge s'articule autour des gags, des situations marrantes, cocasses et autres de l'effet facebook : pourquoi ne m'acceptes-tu pas en tant qu'ami ? pourquoi ton profil dit que tu es célibataire ? l'ex sur facebook ? les photos publiées sans autorisation ? « ami » vs « faux amis » ?

Enfin, à toi, l'opportunité de composer un sketch qui raconte une situation liée à facebook en un temps **minimum de 3 minutes, maximum de 5 minutes**. Libre à toi d'aborder la notion d'ami, de couple, de famille ou autre, les critères sont listés un peu plus loin. Attention, pour chaque sketch, il est important que tu puisses partager un message préventif du type « attention, sur facebook, ne confondez pas vrais amis et faux amis, soyez vigilants ! ».

Qui peut participer au Facebook Sketch Challenge ?

Le concours est ouvert aux jeunes âgés entre 13 et 25 ans.

Pour 2012, « Vis ta Ville » récompensera les catégories suivantes :

CATEGORIE DES 13-16 ANS

- « **Prix du Meilleur Facebook Sketch Challenge CAT.13-16** » récompense un jeune âgé entre 13 et 16 ans qui aura présenté le meilleur sketch.

CATEGORIE DES 17-25 ANS

- « **Prix du Meilleur Facebook Sketch Challenge CAT.17-25** » récompense un jeune âgé entre 17 et 25 ans qui aura présenté le meilleur sketch.
- « **Prix Coup de cœur du Jury** » récompense un sketch qui aura séduit le jury



Comment participer au concours ?

1. Tu peux télécharger le règlement du concours et la fiche d'inscription directement sur le site www.ville-papeete.pf, sur la page facebook de **Vis ta Ville**
2. Tu peux aussi récupérer une fiche d'inscription à la Mairie de Papeete à la Direction de la Jeunesse, n'hésite pas à nous contacter **au 415.883, au 415.837 ou au 77.00.07**
3. Tu peux également demander à ce que l'on t'envoie les informations sur ton adresse email en faisant une demande à emere.teiva@gmail.com ou hinatea@gmail.com
4. Très important, dès que tu as complété ta fiche d'inscription, **tu dois la renvoyer avant le Jeudi 19 Avril 2012 soit :**
 - par email à emere.teiva@gmail.com ou hinatea@gmail.com
 - en la déposant à la Mairie de Papeete à la Direction de la Jeunesse

Dès réception de ta fiche d'inscription, nous enregistrons ta participation et tu seras invité à une mini présélection de ton sketch les vendredi 20 ou samedi 21 avril 2012. La finale se tiendra le Mercredi 25 avril 2012 entre 12h et 15h30, au Parc Bougainville.

Le jury

Le jury est composé de personnes qualifiées issues de la société civile et d'organismes œuvrant en faveur des jeunes.



Quels seront les critères retenus pour le sketch ?

Seront retenus les sketches répondant aux critères suivants :

- L'originalité du scénario qui doit s'inspirer du phénomène facebook
- L'aisance sur scène
- Le contact avec le public
- La diffusion d'un message préventif
- L'applaudimètre
- Important : Dans la rédaction de ton sketch ni insulte gratuite, ni injure raciale, sexiste ou autre cas de diffamation pourront être diffusées à l'encontre d'une personne ou d'une entreprise.

Pour te conseiller sur la rédaction de ton sketch, n'hésite pas à nous contacter au **77.00.07**

A la clé, des offres de services et de produits à partager entre les lauréats dont :

- Deux Ipods offerts par des mécènes
- Des trophées en nacre offerts par la Ville de Papeete & l'association Agir pour l'Insertion
- Des tshirts Vis Ta Ville offerts par la Ville de Papeete et l'association Agir pour l'Insertion
- Des bon repas Offerts par Mc Do
- Des produits Scorpio & Taft Offerts par le Groupe ALINE
- Des soins teenagers offerts par l'Institut Danielle Livine
- D'autres lots...



Règlement du concours SKETCH CHALLENGE FACEBOOK

Article 1 – Objet

Le concours est organisé par la Ville de Papeete en partenariat avec l'association Agir Pour l'Insertion.

Ce challenge est destiné à :

1. Comprendre & montrer que Facebook fait partie intégrante du quotidien des jeunes avec la Sketch Challenge « Regards d'ados sur les réseaux sociaux : l'exemple de facebook ... »
2. Informer les jeunes sur comment bien utiliser facebook, les prévenir des principaux dangers et les accompagner dans le paramétrage de leur profil.
3. Encourager les jeunes à partager leur regard sur le phénomène facebook
4. Sensibiliser les jeunes sur les avantages et inconvénients de facebook
5. Accompagner les jeunes à mieux gérer leur réputation sur Internet
6. Sensibiliser les parents et les autorités publiques sur la nécessité d'accompagner les jeunes dans leur utilisation de l'Internet

Article 2 – Les candidats

Ce concours s'adresse à tout porteur d'un projet de sketch remplissant les conditions suivantes être âgé entre 13 et 25 ans. Ne peuvent être candidats ni les organisateurs, ni les personnes amenées à participer à l'organisation du concours.

Article 3 – Fiche d'inscription

La fiche d'inscription renseigne les informations liées au concours nécessaires aux organisateurs : coordonnées, disponibilité, très bref descriptif en une ou deux lignes du sketch. Toute fiche incomplète ou comportant des erreurs de saisie ne sera pas prise en compte.

Article 4 - Dépôt des fiches d'inscription

Le candidat peut obtenir les fiches d'inscription sur le site de la Ville de Papeete sur www.ville-papeete.pf, sur le facebook de Vis Ta Ville ou sur simple demande par email : emere.teiva@gmail.com ou hinatea@gmail.com du **Mercredi 11 au Jeudi 19 Avril 2012**.

Clôture des inscriptions : le jeudi 19 avril 2012

Dès que la fiche d'inscription est complétée, la renvoyer soit :

- **par email à** emere.teiva@gmail.com ou hinatea@gmail.com
- **en la déposant à la** à la Mairie de Papeete à la Direction de la Jeunesse, n'hésite pas à nous contacter au 415.883 ou au 415.837

Dès réception de ta fiche d'inscription, nous enregistrons ta participation et tu seras invité à une mini présélection de ton sketch les vendredi 20 ou samedi 21 avril 2012. La finale se tiendra le Mercredi 25 avril 2012 entre 12h et 15h30, au Parc Bougainville.



Article 5 - Critères de recevabilité des fiches d'inscription

Seront étudiés les fiches répondant aux critères suivants :

- être éligible à l'une des catégories suivantes avec l'aval des parents pour les mineurs.

CATEGORIE DES 13-16 ANS

- « **Prix du Meilleur Facebook Sketch Challenge CAT.13-16** » récompense un jeune âgé entre 13 et 16 ans qui aura présenté le meilleur sketch.

CATEGORIE DES 17-25 ANS

- « **Prix du Meilleur Facebook Sketch Challenge CAT.17-25** » récompense un jeune âgé entre 17 et 25 ans qui aura présenté le meilleur sketch.
- « **Prix Coup de cœur du Jury** » récompense un sketch qui aura séduit le jury présenté par l'un des participants âgés entre 13 et 25 ans.

Article 6 - Critères de sélection des sketches

Seront retenus les sketches répondant aux critères suivants :

- L'originalité du scénario qui doit s'inspirer du phénomène facebook
- L'aisance sur scène
- Le contact avec le public
- La diffusion d'un message préventif
- Ni insulte gratuite, ni injure raciale, sexiste ou autre cas de diffamation pourront être diffusés à l'encontre d'une personne ou d'une entreprise.

Pour les sketches finalistes : L'applaudimètre

Après sélection, les finalistes seront informés au plus tard le samedi 20 avril 2012 et seront invités à la finale du concours. Les lauréats de chaque catégorie seront désignés au plus tard le 25 avril à l'occasion de Vis Ta Ville après délibération du jury.

Article 7 – Le jury & la confidentialité

Le jury est composé de personnalités qualifiées de la société civile et d'organismes œuvrant en faveur des jeunes. Pour la confidentialité, une clause de confidentialité est signée par chaque membre du jury et l'équipe n'a pas le droit de diffuser ou de communiquer sur le sketch sans autorisation des organisateurs.

Article 8 - Les prix

8.1 Nature des prix

- « **Prix du Meilleur Facebook Sketch Challenge CAT.13-16** » récompense un jeune âgé entre 13 et 16 ans qui aura présenté le meilleur sketch.
- « **Prix du Meilleur Facebook Sketch Challenge CAT.17-25** » récompense un jeune âgé entre 17 et 25 ans qui aura présenté le meilleur sketch.



Des lots ainsi que des trophées seront répartis entre les 2 premières catégories (voir la liste des lots)

- « **Prix Coup de cœur du Jury** » récompense un sketch qui aura séduit le jury présenté par l'un des participants âgés entre 13 et 25 ans.
Sera décerné un « **Prix Coup de cœur du Jury** »

8.2 Remise des prix

Les résultats du concours seront confidentiels jusqu'à la remise des prix.

Aucune information ne sera communiquée aux candidats présélectionnés qui seront invités individuellement à participer à cet événement. La proclamation officielle des résultats et la remise des prix se tiendront à l'occasion de la soirée de remise de prix.

8.3 Responsabilité des partenaires

Les partenaires du concours se sont engagés à livrer des produits et prestations aux lauréats de **Facebook Sketch Challenge**.

Article 9 - Engagements des candidats

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînant l'annulation de la fiche d'inscription. Toute fiche incomplète ou portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considérée comme nul. La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Les candidats s'engagent à venir présenter leur sketch au lieu et à la date d'invitation du jury dont ils seront personnellement informés. Les lauréats et les nominés s'engagent à participer à la remise des prix aux lieux et date dont ils seront personnellement informés. L'absence du ou des responsables des projets retenus et des projets primés, sans justificatif réel et sérieux, entraînera la disqualification du projet.

En cas d'irrégularité avérée, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

En accord avec les partenaires du concours, les lots devront être retirés ou utilisés par les lauréats pour la réalisation de leur projet avant mai 2012. Du seul fait de l'acceptation du prix, les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leur nom, prénom, image, dans le cadre de tout message/communication publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le site Internet des organisateurs, pendant une durée d'un an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix remis.

Article 10 - Le jury

La composition des jurys évoquée au point 7 du présent règlement est indicative. Les organisateurs se réservent la possibilité de compléter ou de modifier la liste de ses membres.

Le jury est indépendant et souverain. Après examen des inscriptions, il se réserve le droit de n'attribuer aucun ou qu'une partie des prix, s'il estime que les projets ne répondent pas suffisamment aux critères définis dans l'article 6 du présent règlement. L'évaluation de chaque sketch sera réalisée au moyen d'une grille de notation permettant d'évaluer la qualité des projets présentés, au niveau de leur cohérence, de leur clarté, de leur sérieux et de leur précision.

Article 11 - Frais de participation

Le droit d'accès au concours est gratuit. Les frais afférents à la présentation de candidature (frais éventuels de constitution du dossier, frais de déplacements, présentation devant le jury...) sont à la charge des candidats et lauréats. Aucun remboursement ne sera effectué.



Article 12 – Propriété

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs aux projets réalisés dans le cadre du challenge garantit, ainsi, les organisateurs contre tout recours.

Article 13 - Responsabilité des organisateurs

13.1 Facebook Sketch Challenge

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelque cause que ce soit. Les candidats s'interdiront d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, si nécessaire, les dates annoncées en fonction de certains événements.

13.2 Communication

Les coordonnées de tous les candidats seront utilisées conformément aux dispositions de la loi

« Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée.

Chaque candidat a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant.

13.3 Responsabilité

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée, d'une quelconque manière, dans le cadre ou à l'issue des prestations effectivement livrées aux lauréats par les prestataires sollicités.

13.4 Confidentialité des projets

Les organisateurs de l'opération garantissent l'entière confidentialité des projets qui leur seront adressés.

Article 14 - Divers

Le présent règlement s'applique de plein droit à tout candidat ayant adressé son projet